

VARENNES-VAUZELLES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 29/05/2019
à distribuer avant le 05/06/2019

Bonne rentrée

Edito

Le coin ASH

page 2

Et du côté de l'ESPE...

page 3

La maternelle – Les APC

page 4

Encart

Le bureau du SNUipp-FSU58

Bulletin d'adhésion avec enveloppe T

PLUS DE 54 000 ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

adherer.snuipp.fr
1^{ER} SYNDICAT DES ÉCOLES

N° 246
Juillet-Août 2019

Inclusion : sept points, zéro moyen

Une circulaire de rentrée sur l'école inclusive, mais concernant uniquement les élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés, est parue au BO du 6 juin 2019, accompagnée d'un vade-mecum sur le pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL).

Sept points sont détaillés dans la circulaire :

1-Un service départemental de l'école inclusive est créé : il sera un service de Ressources Humaines pour les AESH (recrutement, contrat, suivi, affectation...), une cellule d'écoute pour les parents, il devra mettre en place et piloter les PIAL, ainsi que le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

2-L'organisation des PIAL : la coordination du PIAL peut être déléguée, sur la base du volontariat, à un.e directeur-trice avec un quart de décharge. Ce temps de décharge ne paraît pas suffisant au regard de la charge de travail supplémentaire demandée.

3-Mieux accueillir les parents et scolariser les élèves : une cellule départementale d'écoute est créée et déployée de juin 2019 aux congés d'automne.

4-Reconnaître le travail des enseignant.es, déployer une offre de formation avec le lancement de la plateforme « cap école inclusive » à destination des enseignant.es et des AESH.

5-Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative : un entretien d'installation et un autre de présentation doivent être réalisés au début de l'année.

6-Simplifier les démarches : un « livret du parcours inclusif » évolutif est créé, censé rassembler tous les documents et outils autour du parcours de l'élève. Cependant, il n'existe pas pour l'instant.

7-Suivi des parcours et évaluation de la qualité : l'outil d'auto-évaluation, non obligatoire, une commission départementale de suivi des PPS est créée pour évaluer la mise en œuvre et arbitrer les recours et/ou litiges.

Pour le SNUipp-FSU, cette circulaire propose de nombreux aménagements de gestion sans parler à aucun moment des moyens mis en œuvre. On ne peut que s'inquiéter de l'ajout de nouvelles missions ou de redéploiements de personnels administratifs et enseignants à moyens constants.



Généralisation des PIAL

(Pôles Inclusifs d'accompagnement localisés)

Les PIAL sont déployés, expérimentalement et souvent dans l'opacité, depuis la rentrée 2018, en dehors de tout cadre légal, dans les écoles et les collèges. Cette généralisation qui s'opère sans aucun bilan des expérimentations de 2018 va dégrader l'accompagnement des élèves et les conditions de travail des personnes accompagnantes : flexibilité accrue, turn-over permanent sans information préalable des élèves et des familles, regroupement d'élèves en vue de rationaliser les moyens AESH.

Le SNUipp-FSU dénonce la généralisation de ce dispositif sans concertation ni bilan avec les personnels et les usagers, qui renvoie au local la gestion du manque de moyens, et demande son abandon. Il faut continuer à recruter, au niveau départemental, des personnes accompagnantes à la hauteur des besoins identifiés par la MDPH.

AESH

À la rentrée, la durée des CDD pour accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) passe à trois ans pour pérenniser les personnels sur la mission. Leur temps de travail sera réparti sur 41 semaines au lieu de 39 actuellement, pour reconnaître le travail invisible effectué en dehors du temps d'accompagnement. La généralisation des PIAL va entraîner une modification du service des AESH qui devront exercer sur une école ou plusieurs, voire sur les deux degrés. Des postes d'AESH référents seront créés pour fournir des conseils et une expertise. Le ministère met fin au recrutement sous contrat CUI-PEC. Les contrats actuellement en cours s'achèveront en juin 2020 au plus tard. Pour le SNUipp-FSU, ces mesures sont loin de répondre aux attentes de reconnaissance professionnelle des personnels qui passe par un métier reconnu sous statut de la Fonction publique, une carrière, une revalorisation de salaire et la garantie d'un emploi à temps complet.

Du nouveau du côté de l'ESPE ... enfin ... l'INSPE

Désormais, place aux Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)! Un changement de nom pas si anodin que cela...

Les directeurs seront nommés directement par le ministre et ne dépendront plus du système de nomination au sein de l'Université. L'Éducation nationale reprend donc la main pleine et entière sur la formation initiale.



59 professeurs des écoles sont affectés dans le département cette année. Ce nombre nécessite d'établir deux groupes : une cohorte complétera les collègues titulaires les lundis mardis, l'autre cohorte les complétera les jeudis vendredis. Or il y a évidemment des fonctionnements d'école à prendre en compte, des obligations diverses, des coordinations ... qui nécessitent au minimum de consulter les équipes.

Alors que le SNUipp-FSU avait alerté les services la DSDEN début juillet quant à ces impondérables à prendre en compte, les stagiaires comme les écoles ne connaissaient toujours pas leur jour de fonctionnement en classe ce lundi 26 août ...

Recul de la place du concours

Actuellement en fin de Master 1, il se situerait à partir de 2022 en fin de Master 2. Ce recul d'un an du recrutement va allonger le temps d'étude ce qui risque de décourager de nombreuses et nombreux étudiant.es et, par conséquent, d'aggraver encore la crise de recrutement. Et ce sont, en premier lieu, les étudiant.es issu-es des milieux sociaux populaires qui seront mis à l'écart. Ce qui va à l'encontre de la nécessaire démocratisation de l'accès au métier. Comment attirer vers l'enseignement dans de telles conditions ?

Là encore celles et ceux qui échoueront au concours après avoir suivi une formation professionnalisante au sein du Master Meef constitueront à leur tour un beau vivier de contractuel·es potentiel·es.

Enfin, le ministère envisage de mettre à temps plein en classe les lauréat·es du concours qui auront validé un Master MEEF, à l'heure actuelle elles et ils sont placés à mi-temps en classe et à mi-temps à l'ESPE. Il s'agit donc bien de faire des économies sur le dos de la formation des futur·es enseignant·es.

Le SNUipp-FSU s'oppose à cette réforme. Elle ne répondra pas aux difficultés actuelles des stagiaires, ne leur permettra pas de se former mieux et plus au métier d'enseignant·e et utilisera des étudiant·es comme moyen d'enseignement.

D'autres choix sont indispensables

Enseigner est un métier qui s'apprend.

Pour le SNUipp-FSU la formation initiale doit permettre aux enseignant·es de se penser en tant que concepteur·trices de leurs pratiques. C'est pourquoi le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale de la 1ère année de licence jusqu'à la deuxième année de titulaire validée par un master, avec de véritables pré-recrutements dès la 1ère année de licence, un concours en fin de L3 suivi de 2 années pleines et entières de formation initiale, validées par un Master. La formation des enseignant·es doit être longue, ambitieuse et à haut niveau de qualification pour se donner les moyens de transformer l'école et de lutter contre les inégalités scolaires.

Le SNUipp-FSU continue d'interroger les PES pour connaître la réalité de leurs conditions de formation et d'entrée dans le métier.

Les stagiaires sont en surcharge de travail (plus de 48h par semaine). Cela prend en compte le temps de classe, de préparation, de correction et le poids de l'évaluation. Ils se sentent insuffisamment préparés à prendre la responsabilité d'une classe (85,9 %), à gérer la difficulté scolaire et l'hétérogénéité. Ils et elles sont toujours aussi débordé.e.s (66,3%) et stressé.e.s (64%).

Le reproche majeur de la formation réside dans sa logique d'évaluation au détriment d'une logique d'accompagnement. Les stagiaires ne bénéficient pas de véritables regards croisés entre les tuteurs de terrain et l'ESPE, ce qui place les premiers dans un rôle d'évaluateur et empêche de concevoir le mi-temps en classe dans une logique de formation.

Le SNUipp-FSU est pour un stage en responsabilité limité à un tiers-temps en classe qui doit s'articuler avec des stages d'observation et de pratique accompagnée. L'entrée dans le métier doit aussi être plus progressive, avec des retours en formation dans les premières années d'exercice.

NEO.SNUIPP.FR 



Karen Gauchot



Alexandre Piquois



Léa Bouysse

PERMANENCES à L'ESPE
Tous les lundis midi... Et parfois avec le café !

Les militant·es du SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire, sont là pour vous accompagner, syndiqués ou non, dans votre entrée dans le métier.

Venez discuter, échanger, trouver des réponses à vos questions ou tout simplement venez parler de votre métier !

Retour sur l'Université de printemps du SNUipp-FSU58 : l'intervention de Gaël Pasquier

Au SNUipp-FSU58, nous attachons une grande importance à la place des femmes dans l'espace public et celle des « futures femmes » commence dans la cour de récréation ! Les filles subissent des « inégalités et discriminations spécifiques [...] dès le plus jeune âge », affirme une étude de l'Unicef France. Alors, la rentrée est l'occasion de réfléchir à une organisation car Gaël Pasquier, Maître de conférence en sociologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Créteil, lors de notre Université de Printemps à Nevers rappelait : « *aux récréations se rejouent les rôles de la société* » ; c'est un vrai sujet qui est porté par le conseil départemental du 93 mais aussi à Rennes, Bordeaux, Lyon etc en faveur de cours non genrés.

Chaque enseignant.e peut donc porter cette question en conseil des maîtres. ses par exemple car l'occupation de l'espace participe de la violence scolaire. Proposer un diagnostic aux élèves pour les rendre conscients de ce qui se passe : à quel endroit jouent les garçons ? les filles ? Il s'agit de trouver des pistes pour que l'espace géographique soit plus égalitaire car la domination des garçons est renforcée par la gestion de la pénurie de l'espace ; prévoir des créneaux sans foot pour une appropriation de l'espace différente, alterner les espaces calmes et les espaces d'agitation en les délimitant etc, l'enseignante peut jouer au foot pour entraîner les filles !



Les APC : la consigne du SNUipp-FSU continue !

Cette année encore, le SNUipp-FSU invite tous les enseignant-es à se réappropriier les 108 heures en utilisant le temps des APC comme chacun-e l'aura décidé en fonction des besoins de l'école, ou de ses propres besoins. L'an passé, de nombreux collègues s'étaient engagé.es dans cette action de réappropriation de leur temps de travail. Nous vous invitons à échanger en conseil des maîtres pour prendre des décisions en équipe. N'oublions pas que la décision d'entrer dans la consigne du SNUipp-FSU peut tout à fait être individuelle s'il n'y a pas d'accord dans le conseil des maîtres. Dans les écoles, l'organisation des APC varie : faites plus ou moins régulièrement, réappropriées, imputées au travail invisible... Ce qui est commun à tous, c'est la course contre le temps et la multiplication des tâches qui explose le cadre des 108 heures. Si la ministre reconnaît que la réalité du temps de travail des enseignants des écoles est très élevée, pour l'instant elle n'ouvre pas de discussions pour revoir les obligations réglementaires de service. L'enjeu de la campagne syndicale sur les APC est bien d'obliger le ministère à ouvrir des discussions. Ne plus mettre en place les APC peut prendre différentes réalités selon les écoles. Dès lors qu'une école utilise son temps dans le cadre d'un projet collectif organisé, affecte ce temps aux différentes tâches invisibles, elle rentre dans le cadre de cette action syndicale pour redéfinir le temps de travail.



La maternelle dans le viseur

La rentrée 2019 en maternelle, sera marquée par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, censée participer à la réduction des inégalités scolaires. Mais on voit mal comment cette mesure pourrait améliorer des conditions de scolarisation dégradées, quand 97,2 % d'une classe d'âge fréquente déjà la petite section. A Mayotte et en Guyane, elle est un véritable enjeu et les 100% ne seront pas atteints, faute de créations de classes et de locaux. Dans le même temps, la scolarisation des moins de trois ans, pilier de la réussite scolaire pour les élèves des familles les plus éloignées de la culture scolaire, stagne à moins de 12 % d'une classe d'âge. L'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans se traduit donc essentiellement par un cadeau à l'école privée, à hauteur de 150 millions d'euros. Pas de quoi inverser le sous-investissement dans une maternelle publique en sureffectifs, en manque de locaux et de matériels adaptés, ni d'améliorer les conditions de scolarisation ou la formation des personnels. En matière de relation école-familles, le contrôle administratif de l'assiduité se substitue au rapport de confiance, fondé sur la libre adhésion des parents. Les seuls aménagements possibles sont à l'initiative des familles, pour les élèves de petite section, sur les heures de classe l'après-midi. Il appartient au directeur après consultation de l'équipe éducative de transmettre un avis à l'IEC qui statuera. Si cela a le mérite de clarifier les responsabilités, cette mesure rigidifie les organisations possibles. Les évolutions et adaptations sont rendues plus compliquées et les procédures sont chronophages, notamment pour les directeurs ou directrices. Les rentrées échelonnées ou adaptées ne sont pas envisagées, les problématiques de locaux ignorées. L'identité de la maternelle, sa capacité à s'adapter aux besoins et aux rythmes du jeune élève, à prendre en compte le contexte social et culturel d'une première scolarisation, sont remises en cause. Le retour de la primarisation ? Les objectifs assignés à la maternelle par la circulaire de rentrée 2019 relèvent des mêmes contradictions entre ambitions et réalisations. L'insistance en faveur de la sécurité affective des élèves dépend du seul « discours positif » des enseignant.es. Elle ne s'accompagne d'aucune mesure de nature à améliorer les conditions d'accueil. Tournant le dos à l'ambition et aux équilibres des programmes 2015, les missions sont réorganisées prioritairement autour de la phonologie enseignée dès la PS, du vocabulaire et de la « préparation aux apprentissages fondamentaux ». Ce retour à la primarisation produit des effets bien connus : construction précoce de la « difficulté scolaire » et renforcement des inégalités scolaires.

